



## Observatoire de la formation

### 25<sup>e</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

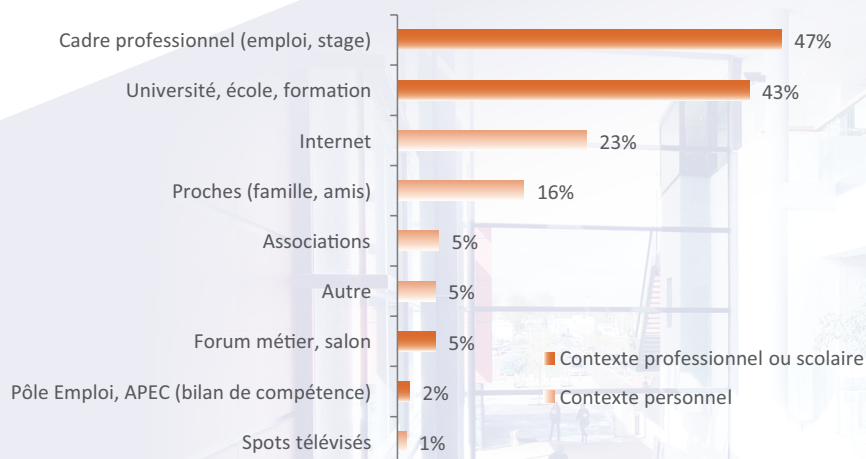
#### À retenir

- 281 élèves entrés en formation le 31 août 2020 pour une durée de 2 ans
- 277 élèves interrogés, soit un taux de retour de 99%
- 85% de femmes et 15% d'hommes
- 29,3 ans en moyenne
- 65% d'externes, 34% d'internes et 1% d'élèves recrutés en tant que travailleurs handicapés
- 80% des élèves ont au moins un bac+3.
- Les deux principales motivations à devenir CPIP sont la participation à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt pour les métiers de relations humaines.
- Faire carrière dans le métier de CPIP et devenir DPIP sont les principales perspectives des élèves en début de formation.

### Concours, motivations & perspectives professionnelles

Les élèves issus du concours externe sont majoritaires, comme cela est habituellement constaté : ils représentent 65% de la promotion. 93 élèves ont intégré la formation par la voie interne (soit 34%), et trois ont été recrutés en tant que travailleurs handicapés.

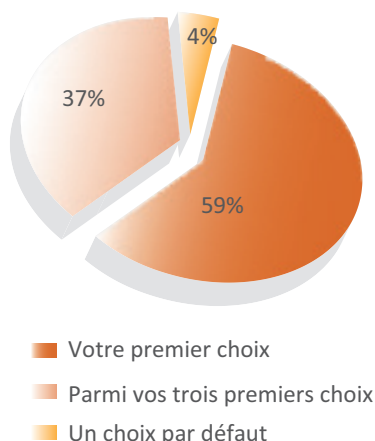
**Graphique 1 : Connaissance du concours de CPIP – Citations (plusieurs réponses possibles)**



Le cadre professionnel et l'université sont les premiers vecteurs de connaissance du concours de CPIP : respectivement 47% et 43% des élèves les mentionnent. Ces derniers sont également relativement nombreux à avoir cité internet (23%), et, dans une moindre mesure, leurs proches (16%).

Les diplômés de droit sont 61% à avoir connu le concours par le biais de leur formation, tandis que les diplômés d'autres disciplines ne sont que 10% dans ce cas de figure. À l'inverse, c'est le cadre professionnel qui constitue la plus importante source de connaissance du concours pour ces derniers (68%).

**Graphique 2 : Place du concours de CPIP parmi les perspectives professionnelles envisagées – Proportions**



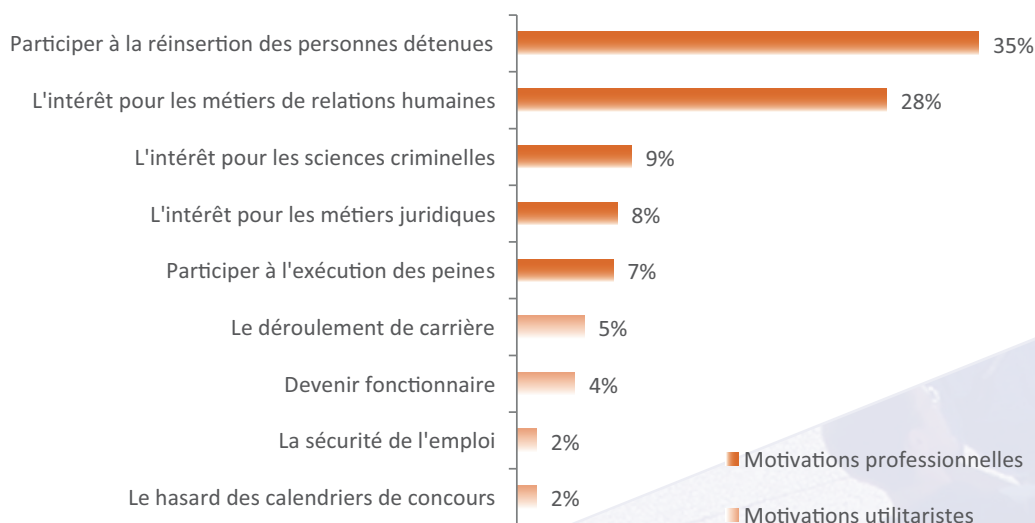
Le concours de CPIP constitue le premier choix de 59% des élèves parmi leurs différentes perspectives professionnelles. Il fait partie des trois premiers choix pour 37% des répondants, et est un choix par défaut pour seulement 4% des élèves.

Par ailleurs, nous remarquons que le concours de CPIP est moins souvent le premier choix des diplômés d'un bac+5 que celui des autres diplômés (47% contre 73%).

42% des répondants ont tenté un ou plusieurs autres concours durant l'année précédant leur entrée à l'école (1,5 concours passés en moyenne). C'est moins élevé que ce qui a été observé dans la 24<sup>e</sup> promotion (51%). Le concours le plus cité est celui de DPIP (85 élèves), suivi de ceux de DSP (42), de lieutenant (38), de la magistrature (35) et de greffier (31). Sur les 149 élèves ayant tenté un concours, 111 ont candidaté à un autre métier de l'administration pénitentiaire et 93 à un concours d'une autre administration.

Certains élèves en formation envisagent de tenter d'autres concours durant leur scolarité (76) : principalement ceux de DPIP (40) et de la magistrature (28).

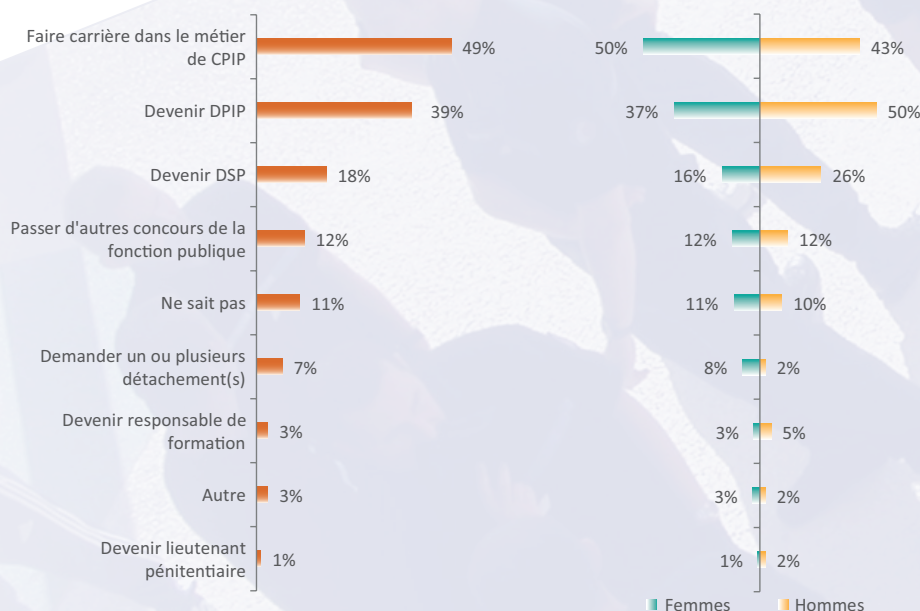
**Graphique 3 : Première motivation à entrer dans l'administration pénitentiaire – Proportions**



Les deux premières motivations des élèves à entrer dans l'administration pénitentiaire sont la « participation à la réinsertion des personnes détenues » et « l'intérêt pour les métiers de relations humaines », avec respectivement 35% et 28% d'élèves les ayant mentionnés.

Leur intérêt à participer à l'exécution des peines, pour les métiers juridiques et pour les sciences criminelles est moins mentionné (entre 7% et 9% d'élèves concernés), mais contribue à rendre les motivations professionnelles prédominantes avec 87% de répondants. Les motivations utilitaristes sont largement moins plébiscitées, avec seulement 13% de concernés.

**Graphique 4 : Perspectives professionnelles en début de formation – Citations (plusieurs réponses possibles)**

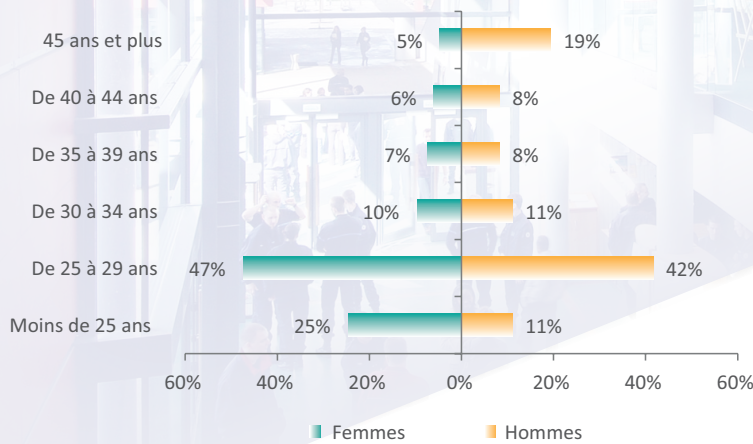


La première perspective des élèves CPIP en début de formation est de faire carrière dans leur futur métier (49%). Nombreux sont ceux qui souhaitent par la suite devenir DPIP (39%). La perspective de devenir DSP est deux fois moins citée (18%).

Des différences de réponses selon le genre sont présentes : par exemple, les femmes souhaitent davantage faire carrière dans le métier de CPIP, tandis que les hommes sont plus attirés par le fait de devenir DPIP ou DSP. Aussi, les femmes sont plus nombreuses que leurs collègues masculins à envisager de demander un détachement.

## Profil sociodémographique

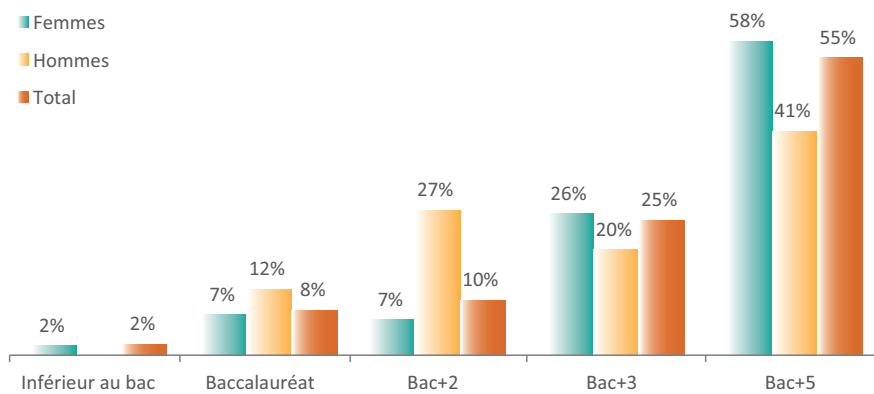
Graphique 5 : Répartition par genre et catégories d'âges – Proportions



Les élèves sont âgés de 29,3 ans en moyenne, et sont majoritairement des femmes (85%). La 25<sup>e</sup> promotion est ainsi plus jeune et plus féminine que la précédente, qui comptait 76% de femmes pour une moyenne d'âge de 30,4 ans. Cette baisse d'âge est expliquée par la proportion plus élevée de femmes, qui sont plus jeunes que leurs collègues masculins : 28,8 ans contre 32,7 ans. La répartition par âge est en toute logique en faveur des femmes dans les classes jeunes : 72% ont moins de 30 ans, contre 53% chez les hommes. Ces derniers ont des profils plus hétérogènes et sont ainsi plus nombreux dans les classes d'âges plus élevées.

Par ailleurs, les personnes seules sont majoritaires dans la promotion : 57% des élèves sont célibataires ou divorcés/veufs. Les élèves en couple sont principalement des personnes vivant en union libre (23%), les mariés et les pacsés étant présents à hauteur de respectivement 11% et 9%. Ces proportions sont quasiment identiques à celles relevées dans la précédente promotion.

Graphique 6 : Répartition par genre selon le diplôme le plus élevé obtenu – Proportions

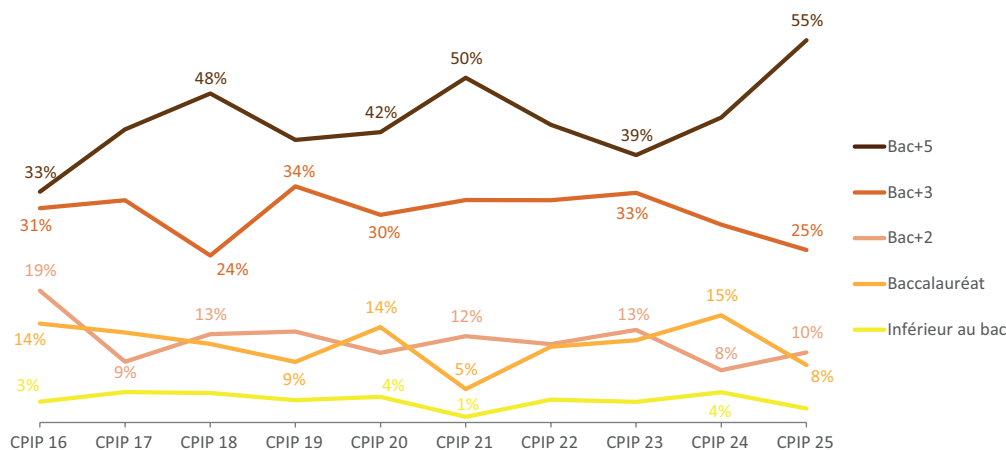


Les élèves CPIP sont principalement diplômés d'un bac+5 (55%). Cette proportion est plus élevée que celle observée dans la 24<sup>e</sup> promotion. Ici encore, cela peut s'expliquer par la proportion plus élevée de femmes, qui sont plus diplômées que leurs collègues masculins (58% sont détentrices d'un bac+5, contre 41% chez les hommes).

Par ailleurs, 8% des élèves sont titulaires du baccalauréat uniquement, 10% d'un bac+2 et 25% d'un bac+3. Seuls 2% des répondants ont un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat.

Notons que le concours externe permettant d'accéder à la formation de CPIP est accessible aux candidats ayant validé un bac+2. Ainsi, au vu du niveau de diplôme des entrants, nous constatons que 80% des élèves en formation sont surdiplômés.

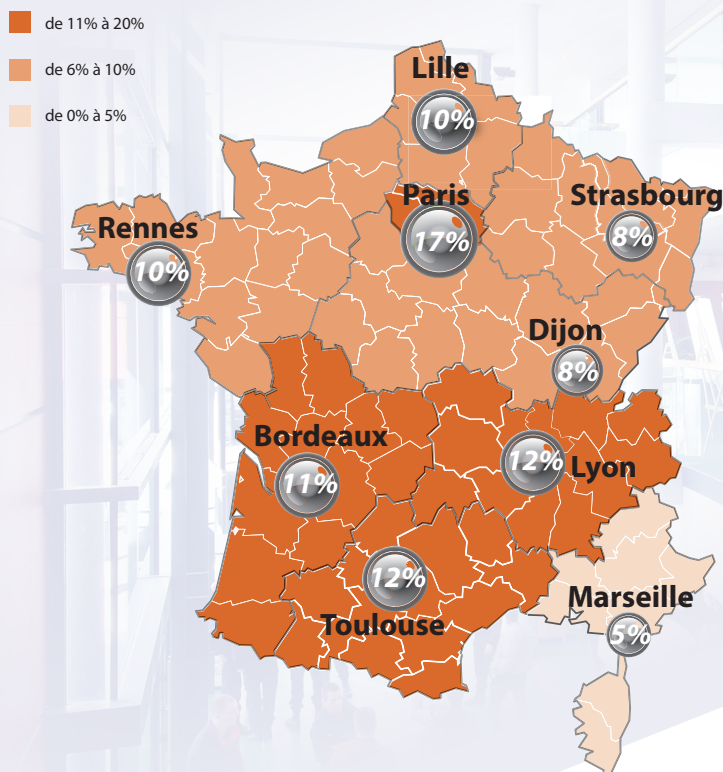
Graphique 7 : Évolution du diplôme le plus élevé depuis la 16e promotion de CPIP – Proportions



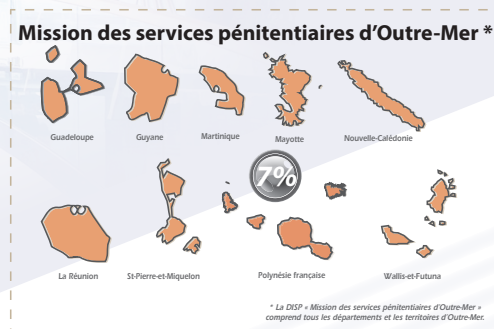
Depuis 10 promotions, les élèves diplômés d'un bac+5 sont toujours les plus nombreux : 44% en moyenne. Cette proportion n'est cependant pas figée dans le temps : au fil des ans, les futurs CPIP sont de plus en plus nombreux à être titulaires de ce diplôme. En effet, 33% de la 16<sup>e</sup> promotion était diplômée d'un bac+5 contre 55% pour la 25<sup>e</sup>. Ce changement semble intervenir dans le même temps qu'une baisse de la part d'élèves titulaires d'un bac+3.



Graphique 8 : Répartition par origine géographique avant le concours – Proportions

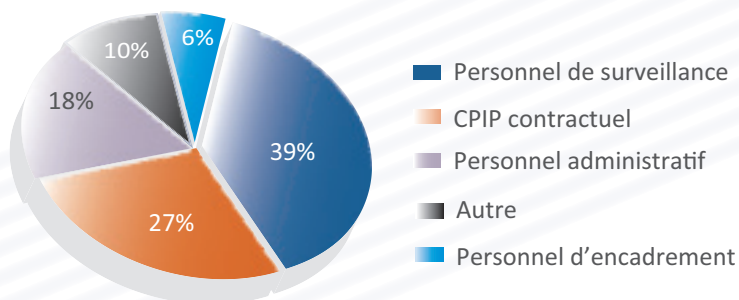


De promotion en promotion, la DISP de Paris reste en tête des provenances des élèves : avec 17% des élèves qui en sont issus, la 25<sup>e</sup> promotion n'échappe pas à cette tendance. Les DISP de Lyon et de Toulouse sont également bien représentées (avec 12% chacune), tout comme celle de Bordeaux (11%). Suivent celles de Rennes et de Lille (10%). À l'opposé, seulement 5% des élèves proviennent de la DISP de Marseille.



## Expériences professionnelles

Graphique 9 : Expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire – Proportions



Les élèves relatant une expérience dans l'administration pénitentiaire ne sont pas majoritaires : c'est le cas de 35% des répondants. Il s'agit principalement d'anciens personnels de surveillance (39%), de CPIP contractuels (27%), ou encore de personnels administratifs (18%).

La plupart des répondants n'ont donc jamais travaillé dans l'administration pénitentiaire (65%). Parmi eux, 25% ne l'ont même jamais côtoyée. Les autres l'ont découverte majoritairement par le biais de stages (44%) ou dans le cadre professionnel (25%).

## 25<sup>e</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

OCTOBRE 2020

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : pauline.castaing@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

